

# Pièces à réunir pour le dossier préfecture (vie privée et familiale)

Convocation

récépissé, OQTF (obligation de quitter le territoire français)

demande OFPRA (asile)

recours devant les tribunaux, etc.

Passeport + Acte de naissance (original et traduction certifiée) + Acte de mariage (ou certificat de concubinage, PACS)

1 chemise par enfant avec acte de naissance, carnet de vaccinations, bulletins scolaires trimestriels (pour ceux qui vont avoir 18 ans) sinon un certificat de scolarité par an

Preuves de vie en France (une chemise par année) :

- quittances de loyer (ou certificat d'hébergement avec photocopie recto verso de l'hébergeur)
- EDF
- déclarations d'impôts
- ordonnances médicales dans des hôpitaux publics sinon ordonnances pharmacies
- carte de séjour, APS
- sécurité sociale, AME pour les 2 parents
- documents bancaires, livret d'épargne
- contraventions
- correspondance avec l'administration
- enveloppes à votre nom, publicités à votre nom, etc
- photos indiquant la date (au verso)
- adhésion à des clubs de sport, de loisirs, etc.
- courrier de la RATP, solidarité transport, pass navigo, etc
- assurance habitation

*Pour les preuves, chaque année **au moins 6 preuves par an , donc tous les 2 mois***

Témoignages de voisins, parents, enseignants, d'associations

Pétitions

Lettre de recommandations des députés, conseillers municipaux, etc.)

Inscription à des cours de français, DILF

Certificat de scolarité ou Inscription à l'école pour l'année prochaine

Photocopies (recto verso) des titres de séjour des frères, sœurs, parents, oncles, tantes, cousins germains, etc. Représentation de l'arbre généalogique ou récapitulatif sur une feuille

**ATTENTION : Refuser ABSOLUMENT que les originaux soient gardés par la préfecture**